

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 22.04.2025
Convocation faite
Le 01.04.2025**

**Délibération
N°2025-04-050**

**Approbation du schéma
directeur de développement
du site de Charlemont
(annexe)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi quatorze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (représentante de M. Pascal GILLAUX), M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point 2025-04-085), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Teddy BISKUPSKI (représentant de M. Bernard DEFORGE), M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET (à partir du point 2025-04-050), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Philippe RAVIDAT), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Fabien PRIGNON), M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUX (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Magali CAPLET), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. André ESCOBAR), Angélique WAUTOT (à partir du point 2025-04-086, pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), MM. Antoine DI CARLO (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE (représenté par M. Teddy BISKUPSKI), Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M^{me} Dominique FLORES), M. Sébastien PAULET (jusqu'au point 2025-04-049), M^{mes} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant l'intervention de la Communauté sur le plan patrimonial, économique et sur la gestion de Charlemont,

Considérant la volonté d'engager une opération globale de développement économique du site de Charlemont,

Considérant la volonté d'exclure la voiture du site, imposant de réfléchir à des alternatives décarbonées, notamment à un projet de transport par câble,

Considérant la nécessité de recruter une équipe pluridisciplinaire externe,

Entendu la remarque sur l'état sanitaire de la paroi sud du Fort, et la réponse apportée précisant que le projet intégrera nécessairement les travaux de sauvegarde des parois, qu'une enveloppe consacrée à celle-ci de 500 000 € par an pourrait dès à présent engager les réparations urgentes présentées au Bureau Communautaire réuni le 8 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le schéma directeur joint en annexe du présent, dont les grandes lignes sont :

1. Faciliter et organiser un accès du public, décarboné participant à l'attractivité du site : un transport par câble,
2. Créer une attraction inédite, pérenne, magnifiant l'atout du fort c'est-à-dire ses points de vue : un pas dans le vide (plateforme vitrée le long des remparts au-dessus du vide),
3. Créer un restaurant panoramique dans un lieu emblématique du site participant à la réhabilitation d'un ancien bâtiment de casernement, le bâtiment 22 situé sur la place d'armes,
4. S'engager dans un projet structurant respectueux du site et de ses différentes vocations perpétuant l'esprit de l'ancien Centre d'Entraînement Commando (CEC), le dépassement de soi : le Bike Park,
5. Poursuivre le développement des parties historiques dans sa dimension culturelle, patrimoniale, en lien avec le tourisme de mémoire.

* **décide** de décomposer ce schéma en 3 opérations :

- L'aménagement du Bike Park,
- Un marché global comprenant, le câble, le restaurant et le pas dans le vide,
- Une reconversion et restructuration des bâtiments.

* **décide** de recruter une équipe pluridisciplinaire externe pour accompagner la Communauté tout au long du projet,

* **fixe** un montant de 72 000 € TTC pour mener des études environnementales et de diagnostic des éléments historiques au droit des interventions supposées pour les aménagements des pistes du Bike Park,

* **décide** d'affiner l'étude de marché de la Communauté en vue d'obtenir les éléments de base aux consultations selon différents modèles économiques de portage y compris des éventuels modes de gestion des principaux équipements attendus :

- le téléphérique,
- le Bike Park,
- le restaurant panoramique,
- le pas dans le vide,
- le site culturel et touristique.

* **fixe** un montant de 120 000 € TTC, pour l'étude de programmation de ces équipements et assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi du bon déroulement des étapes de ce projet d'envergure,

* **décide** de finaliser les opérations en cours à savoir :

- Phase 2 Accropierre pour un montant de 595 860,00 € TTC,
- Mise en accessibilité des salles de l'hôpital de siège, en priorité du rez-de chaussée pour une enveloppe de travaux de 143 000 € TTC.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

